

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**  
**7 – 2022 / N° 8**

**SEANCE du 04 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 26.09.2022

**L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.**

**Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à ANDEOL Hervé  
MINDER Pascale**

**Objet : Dégâts d'orages : Travaux chemins, fossés et canal et demande de subvention au Département**

Suite aux fortes pluies du 07/09/2022, de nombreux dégâts ont été constatés sur le domaine communal et chez certains administrés. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée.

Il est nécessaire de faire intervenir une entreprise pour faire des travaux sur les chemins, fossés et sur le canal.

Des devis ont été demandés à J.M NOYER TP, à BARBE TP, à GILLES TP et à FAURE TP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DIT** que l'analyse des offres et le choix de l'entreprise se feront en séance extraordinaire.
- **ACCEPTE** de demander une subvention au Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 7/10/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 7/10/2022  
Et de la réception en Préfecture le 7/10/2022

Le Maire